La République du Centre, 7 février 2017

HÔPITAL DE PITHIVIERS

Marisol Touraine répond à Jean-Pierre Sueur, sénateur

Dans un courrier daté du 30 janvier, la ministre des affaires sociales et de la santé répond au sénateur socialiste du Loiret qui l'avait interpellée, trois mois plus tôt, sur le devenir de l'hôpital de Pithiviers.

Comme le parlementaire loirétain l'espérait, la ministre convient que « le service des urgences de cet établissement doit être renforcé. Son rôle est indispensable pour permettre à la population qu'il dessert d'avoir un accès aux soins urgents en moins de trente minutes. À cet effet, la directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) a demandé au chef de service des urgences du CHRO de procéder à un audit, actuellement en cours de finalisation ».

Un urgentiste expérimenté recruté

Toujours dans son courrier, Marisol Touraine indique qu'« il ressort des premiers éléments portés à ma connaissance que la confortation de ce service requiert le recrutement d'un urgentiste expérimenté qui construira, avec les acteurs en place, un véritable projet de service. Ce recrutement est en cours et se fera sur un poste de praticien clinicien rattaché à l'équipe du centre hospitalier régional d'Orléans ».

Intérim, hémorragie financière

Dans son courrier à la ministre, Jean-Pierre Sueur dénonçait un recours excessif à l'intérim dans plusieurs disciplines, « fléau sur le plan financier ».

« Je partage tout à fait votre préoccupation relative au développement de l'intérim. C'est pourquoi la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit un encadrement de la dépense liée à cette pratique. Un prochain décret d'application fixera le plafond du montant journalier des dépenses qu'un établissement public de santé est susceptible d'engager, par praticien, au titre d'une mission de travail temporaire », conclut Marisol Touraine. ■

P.R.

Phoca PDF